



Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 20 mars 2025, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN (CSSM) – DT 185 – RÉNOVATION ET ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SIS 39, ROUTE DE SOUS-MOULIN : VOTE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE FINANCEMENT (CHF 1'100'000.-TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu que la procédure de mandat d'études parallèles (MEP) sollicitée par le Bureau du Conseil intercommunal financée par le crédit de pré-études (DT 184) accordé par les trois communes chénoises, est désormais terminée,

vu que le Plan directeur de l'énergie, en coordination avec le Plan climat cantonal, engage Genève dans la transition énergétique,

vu que les conclusions du MEP sont claires et soulignent la nécessité de rénover et d'assainir l'ensemble du parc immobilier du CSSM, afin d'assurer une cohérence globale des investissements en respectant le standard genevois THPE,

vu la consommation énergétique élevée du CSSM,

vu le choix du Bureau du Conseil pour un projet offrant le meilleur rapport efficacité/investissement tout en adoptant une approche de développement durable sur le plan environnemental (efficacité énergétique de l'enveloppe du bâtiment, utilisation d'énergies renouvelables, choix de matériaux écologiques, gestion raisonnée de l'eau, etc.),

vu l'exposé des motifs et le plan financier des travaux présentés par le Centre sportif Sous-Moulin,

vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 4 décembre 2024,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la Commission bâtiments et infrastructures lors de sa séance du 10 février 2025,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, soit à l'unanimité, par la Commission finances et contrôle de gestion lors de sa séance du 6 mars 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 22 voix pour et 2 abstentions,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 1'100'000.- TTC (1/3 de CHF 3'300'000.- TTC) afin de réaliser une étude pour la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments sis 39, route de Sous-Moulin du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM), conformément au standard genevois THPE.
2. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, des emprunts auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du crédit voté.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction en vue de leur amortissement.
5. En cas de non-réalisation, les frais d'étude seront amortis, dès l'abandon du projet, au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous fonction 34, nature 33.
6. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 23 mai 2025.

Chêne-Bougeries, le 28 mars 2025

Florence Lambert
Présidente du Conseil municipal